

Règlement de la course de caisse à savon
Samedi 30 mai 2026 – La Réorthie



DEROULEMENT DE LA COURSE

10H00 - 10H30 : Accueil des participants au parking de l'école privée de la Réorthie

- Les participants remettront leur dossier d'inscription ainsi que l'attestation d'assurances en responsabilités civiles
- Ils recevront leur numéro de participant

10H30 – 11H00 : Contrôle technique

- Les commissaires de course contrôleront la conformité des caisses par rapport au cahier des charges. Tout véhicule n'étant pas conforme se verra exclu de la course. A partir du contrôle des véhicules, aucune modification ne sera autorisée sur les caisses.

11H00 – 12H30 : Manche d'essais

- Les concurrents pourront faire 1 descente afin de reconnaître le parcours.

12H30 – 13H30 : Pause déjeuner

- Possibilité de déjeuner sur place – vente de sandwiches/frites

14H30 – 17H30 : La course de Caisses à savon

- Tous les concurrents feront les descentes chronométrées afin de déterminer le vainqueur de la course (le meilleur temps sera retenu)

17H30 – 18H00 : Parade

18H : Podium et remise des lots

Un jury désigné par l'OGEC décernera par catégorie des prix pour :

- le meilleur chrono
- l'originalité de la caisse à savon
- le meilleur déguisement des pilotes



REGLEMENT DE LA COURSE

Cette course de caisses à savon est ouverte à tous.

Tout groupe peut construire sa propre « Caisse à savon ».

Les concurrents s'engagent à se comporter en sportifs fair-play, dans un esprit de convivialité. Ils s'engagent également à adopter un comportement sécuritaire, notamment pour la conduite de leurs engins et à se conformer aux instructions des commissaires de course.

PARTICIPANTS

- Cette course est ouverte à tout le monde
 - Mini (8/10 ans)
 - Juniors (11/17 ans)
 - Adultes (à partir de 18 ans)
- Les mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs responsables légaux
- 3 pilotes maximum par caisse
- Les participants s'engagent à respecter le « cahier des charges »

INSCRIPTION

- Il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire sur Hello Asso
- Frais d'inscription : 20€ par caisse et son pilote (chèque à l'ordre OGEC Ecole Jeanne d'Arc).

Des pilotes supplémentaires pourront réaliser la descente avec le même véhicule avec une participation de 5 euros supplémentaire par pilote.

Pour valider votre inscription, il vous faudra :

- compléter la fiche d'inscription
- fournir une attestation de responsabilité civile.

VEHICULES

- Chaque véhicule devra être conforme au cahier des charges
- Les caisses seront contrôlées avant le départ de la course

SECURITE

- Les commissaires de piste seront munis d'un drapeau rouge et d'un drapeau vert, d'un sifflet et d'un gilet jaune de sécurité.
- En cas d'incident (drapeau rouge agité), les pilotes doivent ralentir et d'arrêter.



LA CAISSE ET LE PILOTE

CAHIER DES CHARGES

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. Une caisse à savon doit être de taille raisonnable : Longueur maxi 2.50m largeur maxi 1.20m. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Un poids de 100 kg maxi (caisse seule) avec une marge de tolérance de 10 kg au moment des contrôles. La fabrication doit être de préférence artisanale et réalisée idéalement et de préférence avec des objets de récupération. Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique). Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis et la carrosserie. La caisse à savon devra être construite en privilégiant des matériaux respectueux de l'environnement. La décoration comme l'animation est laissée au goût, à l'initiative et à l'imagination de l'équipage. Elle ne doit en rien augmenter les risques, aussi bien pour le pilote que pour les spectateurs.

- Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.

- Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum. Les guidons ou autres sont interdits seuls les volants pleins seront autorisés.

- Equipement : Le port de casque, des gants, de pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pour et pendant la descente et la remontée des véhicules de courses. Le casque intégral est vivement conseillé pour les catégories mini et junior.

- Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum) ainsi qu'un point d'attache à l'arrière. L'attache doit être boulonnée ou soudée. Une corde, élingue ou sangle d'une longueur de 1,5 m à 2 m avec 2 mousquetons ou crochets pour le remorquage.

- Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs. La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits. L'organisation se réserve le droit de refuser la participation de la caisse à savon.

SECURITE ET RESPONSABILITE

Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Sécurité : L'OGEC s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de pailles, rubalise et barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits stratégiques en liaison avec le circuit.

Il est interdit :

- de jeter sur la piste des éléments pouvant gêner le passage des concurrents et tout objet, liquides ou obstacles pouvant être dangereux
- d'utiliser des pétards, feu d'artifices, explosifs, ... Tous les éléments jetés lors de l'animation devront être biodégradables (confettis...). Aucun lest ne pourra être lâché pendant la course. Le ballast et les décorations doivent donc être solidement fixés à la caisse à savon.

REGLE GÉNÉRALE

La course : Départ : Entrée du stade - Arrivée au pied de l'Eglise. Le directeur de course assisté du chronométrateur est seul compétent pour les épreuves de descente. Le parcours : Une descente qui comprend quelques courbes, lignes droites et dos d'âne. L'énergie gravitationnelle est l'unique énergie admise.

Arrivée : Des panneaux d'indication sont mis à des endroits stratégiques.

Le départ : Il se fera en poussant par équipe. Les participants s'élanceront sur une piste sécurisée d'environ 600 m.

ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de crise sanitaire ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier les circuits et/ou d'annuler l'épreuve. En cas de pluie, en raison de la dégradation des bottes de paille utilisées pour la sécurisation des parcours et du risque de glissade pour les véhicules, la course pourra être annulée et/ou reportée à une date ultérieure.

DROIT À L'IMAGE

Le participant et son équipe accorde l'OGEC de la Réorthie le droit de capturer et d'utiliser des enregistrements et photographies.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer à la présente course implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement complet sera adressé à toute personne sur demande écrite.